
N° 2016/113

**DATE DE
CONVOCAATION**

Le 16 septembre 2016

OBJET :

**DEBAT SUR LE PROJET
D'AMENAGEMENT ET
DE DEVELOPPEMENT
DURABLE DU FUTUR
PLU DE CHAUMONTEL**

L'an deux mille seize, le vingt septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Monsieur Georges SCHMITT, Madame Florence GABRY, Madame Isabelle PARENT, Madame Evelyne POIGNON, Monsieur Christophe VIGIER, Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur Olivier POIGNON, Monsieur Karim KENTACHE, Monsieur Eric CASSERON, Madame Betty HUYLEBROECK, Madame Katya SCHMITT, Madame Corinne TANGE, Monsieur Jacques LABARRE, Madame Martine GHENASSIA

PROCURATIONS : Monsieur Patrice BRONSART pouvoir à Madame Isabelle PARENT, Monsieur Fabrice HUYLEBROECK pouvoir à Madame Betty HUYLEBROECK, Madame Aude POIREE pouvoir à Monsieur Georges SCHMITT

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS, Madame Véronique PETIT

ABSENT(S) : Madame Jeanne FROIDUROT, Madame Betty HANAUER-BEASLAY, Monsieur André LEFEVRE

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Florence GABRY

oooooooooooo

Monsieur le Maire donne lecture du projet d'aménagement et de développement durable afin de préserver des espaces verts et ajouter à la qualité des espaces bâtis.

Madame Betty HUYLEBROECK demande comment on peut garantir la préservation de qualité du paysage urbain.

Monsieur le Maire répond que la qualité du paysage urbain sera préservée par des constructions qualitatives tout en veillant à l'équilibre avec les espaces agricoles et forestiers.

Madame Florence GABRY s'interroge sur les commerces.

Monsieur le Maire répond que le 29 octobre, un nouveau commerce ouvrira ses portes aux Chaumontellois et il sera proposé à la vente de la viande bovine en circuit court, des produits maraîchers en agriculture raisonnée, des œufs, du fromage, etc ...).

Il ajoute que le projet d'aménagement d'entrée de ville doit aussi amener des nouveaux commerces.

Deux axes : commerces en centre-ville (dont via la reconversion de l'ancienne ferme Dequidt) et promotion le long de la RD 316.

Monsieur Olivier POIGNON interroge sur le développement du numérique.

Nombre de Conseillers en

Exercice : **23**

Présents : **15**

Votants : **18**

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 26 septembre 2016

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

Monsieur le Maire informe de la mise en place de fourreaux pour le raccordement à la fibre. Il précise que la CCPF a adhéré à Val d'Oise numérique en charge de la pose de la fibre sur le territoire des communes de la CCPF et de Carnelle Pays de France.

Un appel d'offres a été lancé : ORANGE et SFR ont répondu. Orange précise que s'il obtient le marché il fera en sorte de tout faire pour être prêt avant l'échéance de 2020.

Les opérateurs doivent faire face à la problématique de la rentabilité du fait du tissu rural de cet espace.

Monsieur Jacques LABARRE dit que le projet d'aménagement et de développement durable du futur PLU est un document d'orientations générales mais qu'il a aussi vu passer la tenue prochaine d'une enquête publique sur la modification du PLU.

Monsieur le Maire répond que ce sont deux choses distinctes. La modification concerne essentiellement l'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives (art. UB7), la hauteur maximale des constructions (art. UB10) et l'aspect extérieur (art. UB11).

Monsieur Jacques GAUBOUR interroge le Maire sur la lutte contre les inondations et le ruissellement des eaux en cas de fortes pluies.

Monsieur le Maire rappelle que le PLU actuel invite déjà la pose d'un puisard mais le nouveau PLU pourrait renforcer cette disposition par la prescription d'une cuve.

Monsieur Jacques LABARRE demande si le SICTEUB serait d'accord car les eaux pluviales ne passent pas par le compteur et interroge sur le risque d'augmenter le prix de l'eau.

Monsieur Jacques GAUBOUR répond que non puisqu'il s'agit de récupérer les eaux pluviales alors que beaucoup utilisent l'eau potable pour l'arrosage des jardins.

Monsieur le Maire soulève que le problème des eaux pluviales demande une réflexion plus approfondie sur l'eau et l'écologie de la commune.

Ceci exposé :

Vu le Code l'Urbanisme et notamment ses articles L 123-1 et suivants ;

Entendu les termes du débat relatif au projet d'aménagement et de développement durable du futur Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Chaumontel;

Le conseil municipal ***PREND ACTE*** de l'effectivité de la tenue du débat sur le projet d'aménagement et de développement durable du PLU de Chaumontel.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.

Le Maire,